

COMMUNE DE LABRUYERE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2019, 20h – Salle communale

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 19 Mars 2019, s'est réuni le Lundi 25 Mars 2019, à 20h, à la salle communale sous la présidence de Mme Odile DERVIER, Maire.

	Présents	Pouvoir à	Absent		Présents	Pouvoir à	Absent
Mme Le Maire	X				Martine Meunier	X	
Robert Vittaut	X				Aline Orlandella	X	
Bruno Clémence	X				Bernard Quenot	X	
Stéphanie Le Garrec		Me Tesson			Angélique Tesson	X	

Nombre de Présents en début de séance : 7 - Absents : 1 - Pouvoir : 1
Secrétaire de séance : Mme Orlandella

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 20 décembre 2018 ;
- 2) Compte administratif 2018 – compte de gestion 2018 ;
- 3) Affectation des résultats 2018 ;
- 4) Vote des 3 taxes (habitation – bâti – non bâti) ;
- 5) Subvention aux associations ;
- 6) Budget primitif 2019 ;
- 7) Modification des statuts de la Communauté de Communes : version 11 ;
- 8) Modification du périmètre du SICECO ;
- 9) Informations diverses.

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 Décembre 2018

Mme le Maire demande aux conseillers l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion de conseil.
Il est adopté à l'unanimité.

VOTANTS : 8 (dont 1 pouvoir) - POUR : 8

1) Compte administratif 2018 – compte de gestion 2018

➤Compte administratif 2018 :

Mme le Maire quitte la salle. Le Compte Administratif 2018 est présenté par M. Vittaut, 1^{er} Adjoint.
Les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, votent le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

	Résultat clôture Exercice Précédent	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	- 27 014 ,40	19 316,44	- 7 697,96
Fonctionnement	32 878,75	18 262,02	24 126,37
TOTAL	5 864,35	37 578,46	16 428,41

VOTANTS : 7 (dont 1 pouvoir) - POUR : 7 (vote sans le Maire)

➤ Compte de gestion 2018

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme LECULLIER Trésorière à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2018 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTANTS : 8 (dont 1 pouvoir) - POUR : 8

2) Affectation des résultats 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

=> Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

=> Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 18 262.02 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 24 126.37 €
- Un déficit d'investissement de : 7 697. 96 €
- Soit un excédent de clôture de : 16 428.41 €

=> Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

- affectation au besoin de financement (c/1068) : 7 697.96 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) : 16 428.41 €

VOTANTS : 8 (dont 1 pouvoir) - POUR : 8

3) Vote des 3 taxes (habitation – bâti – non bâti)

Mme le Maire propose d'augmenter comme suit les taux des taxes locales, en appliquant un coefficient de variation proportionnelle de 1.010018 :

1. taxe d'habitation : 5,53 % au lieu de 5,48 %
2. taxe foncier bâti : 10,38 % au lieu de 10,28 %
3. taxe foncier non bâti : 17,21 % au lieu de 17.04 %

Produit attendu : 39 399 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les nouveaux taux 2019 :

VOTANTS : 8 (dont 1 pouvoir) - POUR : 4 – CONTRE : 2 - ABSTENTION : 2

4) Subvention aux associations

L'attribution de subventions aux associations est arrêté comme suit : Alcyon Tremplin : 20 € - ADMR : 40 € - Souvenir Français : 20 €

VOTANTS : 8 (dont 1 pouvoir) - POUR : 8

5) Budget primitif 2019

Mme le Maire présente au Conseil Municipal, qui les adopte, les nouvelles propositions pour le budget primitif 2019 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	104 753.00 €	104 753.00 €
Investissement	24 952.00 €	24 952.00 €

Pour 2019, pas de gros investissements. Certains travaux envisagés, dont :

- accessibilité de l'église, dont le projet avait été repoussé, et pour lequel nous bénéficions toujours de la subvention du Conseil Départemental ;
- remplacement d'une borne incendie ;

D'autres entretiens courants sont également prévus, comme l'entretien de la porte de l'Eglise, l'épandage d'enrobé à froid dans les rues de la commune (rebouchage de nids de poules). Une journée est prévue Samedi matin 11 Mai (suivant météo). Un appel à volontaires sera lancé.

VOTANTS : 8 (dont 1 pouvoir) - POUR : 8

6) Modification des statuts de la Communauté de Communes : version 11

- Considérant la Loi n° 2018-702 du 3 Août 2018, (loi Ferrand-Fesnaud) relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux Communautés de Communes,

- Vu que la commission statuts de la Communauté de Commune réunie le 7 janvier 2019 pour étudier une mise à jour et a émis un avis favorable,

- Vu que les Conseillers communautaires, dans sa séance du 16 janvier 2019 ont adopté les modifications et en particulier la restitution aux Communes de la compétence « Eaux pluviales»,

Mme le Maire propose aux conseillers municipaux de valider la modification des statuts de la Communauté de Commune, donnant lieu à la version n° 11.

VOTANTS : 8 (dont 1 pouvoir) - POUR : 8

7) Modification du périmètre du SICECO

En date du 7 décembre 2018, le SICECO a approuvé une nouvelle demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.

Mme le Maire précise que c'est à l'ensemble des adhérents au SICECO, communes et EPCI de se prononcer sur cette nouvelle extension de périmètre du Syndicat. Elle propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais au SICECO.

VOTANTS : 8 (dont 1 pouvoir) - POUR : 8

8) Information et questions diverses

⇒ **ELECTIONS EUROPEENNES** : Elles se dérouleront le dimanche 26 mai, de 8h à 18h. Une permanence recueillant les dernières inscriptions sur les listes électorales s'est tenue le 30 mars.

⇒ **Grand Débat National** : Suite aux questionnaires sur le Grand Débat National remis à chaque administré, 6 ont fait l'objet d'un retour en mairie. Ils ont été envoyés à la mission « "Grand Débat National" » à Paris ainsi qu'à M. le Député de notre 5e circonscription ;

⇒ **La FIBRE .. enfin !** le raccordement à l'armoire est opérationnel : Ce sont pas moins 63 clients (Orange : 43 – Free : 17 – Cegetel : 1 – 9 Télécom : 2) qui ont été raccordés depuis le 4 mars 2019. Chaque client doit contacter son opérateur pour une utilisation optimum du réseau (souscription à la VDSL), pour un débit plus élevé. - Remercions le Conseil Départemental pour cette opération qui a représenté un coût au service des administrés. La fibre à la maison serait prévue pour 2021.

⇒ **SIVOS** : Une suppression d'un poste est effective à la rentrée scolaire 2019-2020. Une pétition est en cours ;

⇒ **Entretien de la commune** : L'entreprise ENOC, prestataire de service, effectuera l'entretien de la commune pour 2019 ;

⇒ **Commission des Impôts** : elle s'est tenue le 8 Février ; Elle a eu pour mission la vérification de l'urbanisme des 2 dernières années sur la commune afin de mettre à jour les valeurs locatives ;

⇒ **Remerciements** à M. Maroy, un administré de la commune qui a fait don à la commune de 20 chaises pliantes en bois, en complément du lot actuel, et seront bien utiles en cas de besoin. Encore merci au donateur !

⇒ Ancienne **Borne Michelin** détruite - Située sur la RD menant à Lechâtelet, celle-ci a subi une dégradation, voire sa destruction, suite à des dérapages incontrôlés de la part d'un chauffard indélicat qui n'a pas laissé d'adresse. Souhaitons que ce dernier s'en soit sorti indemne, le véhicule a disparu, laissant sur place des bris de glace. Les services du Département, propriétaire de la borne, ont procédé à son enlèvement.

⇒ **Etude des besoins des personnes âgées sur Pagny la Ville et les communes alentours**

La commune de Pagny la Ville envisage la valorisation d'une ancienne école en une résidence Séniors, à destination également des communes environnantes. Ce projet est accompagné par la M.S.A. Bourgogne Franche Comté qui a proposé une étude, prise en charge par la Commune de Pagny la Ville. Une réunion d'information avec les Maires des Communes alentours a déjà été organisée. Une enquête (Panel) serait proposée auprès des personnes de 65 ans et plus. (enquête sur 5 mois : dossier à suivre).

⇒ **Commémoration du Mercredi 8 Mai 1945** : comme habituellement, la cérémonie se déroulera à 11h au Monument aux Morts, suivie d'un apéritif. Toute la population est invitée à participer.

⇒ **Commande groupée de fioul** : opération renouvelée - document d'information sera remis aux Administrés, courant mai.

⇒ **Animations à la commune** :

. **Association de chasse « La St Hubert »** : Repas Samedi 6 Avril à partir de 19h 30.

. **Comité des Fêtes** : Repas Samedi 27 Avril, à partir de 19h 30.

Réservez ces soirées en vous inscrivant auprès des organisateurs.

Séance est levée à 22h.

Le Maire,
Mme Odile DERVIER